

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Procès-verbal
	Conseil d'Administration du 14 décembre 2023	

SOMMAIRE .

1	Approbation du procès-verbal du conseil du 19 octobre 20223	3
2	Affaire n° 2023/05/01 Budget primitif 2024	3
3	Affaire n° 2023/05/02 Délibération tarifs 2024	5
4	Affaires n° 2023/05/03 Projets structurants – Systèmes d'information (enveloppes financières et marchés)	6
5	Affaires 2023/05/04 Seuil d'investissement et durée d'amortissement.....	6
6	Affaire 2023/05/05 Préservation de la ressource.....	7
7	Affaire 2023/05/06 Mise à jour du tableau des effectifs.....	8
8	Affaire 2023/05/07 Décision Unilatérale de l'Employeur	9
9	affaire 2023/05/08 Dispositions relatives aux marchés publics.....	10
10	Affaire 2023/05/09 Acquisition / cession droits escape game Héros H2O	10
11	Affaire 2023/05/10 Convention fixant les modalités de contribution de REBM au fonctionnement de l'Autorité Organisatrice ne matière d'eau potable, d'eau industrielle et d'assainissement non collectif	10
12	Information 2023/05/01 sur les marchés et les conventions signés par le directeur au titre de la délégation de signature	10

Étaient présents à la séance :

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Monsieur Jean-Claude FEUGAS, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Madame Anne-Eugénie GASPARD, Madame Zeineb LOUNICI, Monsieur Daniel DELESTRE

Étaient absents ayant donné procuration : Monsieur Gérard CHAUSSET, Monsieur Guillaume GARRIGUES et Madame Maïté CAZAUX,

Était absent : Monsieur Fabrice MORETTI

Secrétaire de séance : Madame Véronique CAMPET

La séance est ouverte à 14 h 00.

En introduction Madame Cassou-Schotte revient sur l'annulation par le gouvernement de l'implication du monde agricole dans les redevances de l'agence de l'Eau Adour Garonne. Elle souligne l'importance de l'annulation de cette mesure. Un nouveau vote du budget de l'agence doit avoir lieu dans les prochains jours pour rééquilibrer le budget le montant de la redevance qui aurait été appliquée aux agriculteurs. Tous les présidents des comités de bassin ont envoyé un courrier au président de la République suite à cette décision pour alerter sur les mesures du plan eau qui ne se déclinent pas comme elles étaient attendues. Le principe pollueur-payeur ne peut se mettre en place sans cette redevance.

Nicolas Gendreau complète cette information avec une décision de l'Union Européenne sur la prolongation de l'usage du glyphosate. Cette mesure n'incite pas à améliorer la qualité de la ressource et ne rend pas cohérent le Plan Eau du gouvernement avec les décisions politiques. Il indique que plus localement il pleut depuis près de 2 mois. Les sols sont gorgés d'eau et les réseaux sont saturés avec des débordements. Le débordement des cours d'eau peut poser un problème pour les agriculteurs qui demandent aujourd'hui réparation à la métropole et leur reproche de ne pas avoir mené les actions pour mettre en place les mesures de protection contre les inondations. Ce point est à l'étude auprès de la Régie en ce moment.

Nicolas Gendreau indique que les pluies abondantes ont un impact sur l'augmentation de la turbidité et la coloration de l'eau. La REBM est actuellement en contact avec l'ARS suite à plusieurs appels d'usagers sur la coloration de l'eau. Actuellement, aucune communication n'a été faite au public, la REBM attend le feu vert de l'ARS pour le faire. En attendant, les équipes sont mobilisées sur le terrain pour réaliser des purges et lavages de filtres.

Rafael Alba précise que la coloration de l'eau n'a aucun impact sur la potabilité de l'eau.

Sylvie Cassou-Schotte trouve dommage qu'il n'y ait pas plus de communication auprès de l'usager.

Laurent Guillemin précise que l'on gagnera toujours à communiquer sur ce type de sujet pour rassurer les usagers et indiquer que la régie est présente et s'occupe de ses usagers.

Avant de démarrer le Conseil d'Administration, Sylvie Cassou-Schotte présente Marianne Périquoi-Macé, nouvellement arrivée à la Régie et chargée des relations institutionnelles ainsi que Margaux Fargier à la Direction de la recherche, innovation et transition écologique.

1 Approbation du procès-verbal du conseil du 19 octobre 2023

S. CASSOU-SCHOTTE demande à procéder à une approbation du PV du CA du mois d'Octobre.

Daniel Delestre qui était absent lors du dernier conseil précise qu'il ne va pas prendre part au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des votants.

2 Affaire n° 2023/05/01 Budget primitif 2024

Sylvie Cassou-Schotte indique que l'année 2023 a connu plusieurs révisions budgétaires liées au fait que nous partions d'une page blanche.

Elle laisse la parole à Aurélie KELLER.

Budget Eau Potable :

Sur la section exploitation, Aurélie Keller présente les recettes de fonctionnement (hors redevance). Elle indique qu'il y a eu un ajustement sur les recettes après l'orientation budgétaire d'octobre 2023. En effet, le niveau de consommation d'eau sur la métropole a baissé (idem au niveau national). Cela nous amène à un volume estimé à 82 millions de m3 soit une baisse de 1,5 million de m3 équivalant à environ 1 million d'€.

Sur les travaux facturés nous restons sur une prévision à 6 millions d'€ comme en 2023.

Par ailleurs, la Régie va bénéficier de subventions d'exploitation liées au plan économies d'eau et des subventions exceptionnelles liées aux projets portés par la Direction Recherche Innovation et Transition Ecologique. Enfin, la Régie va également comptabiliser des recettes sur les missions métropolitaines.

Sur les dépenses d'exploitation, la Régie connaît une augmentation de la masse salariale. En revanche, les dépenses énergétiques sont revues à la baisse par rapport à l'année précédente. Le volume de dépenses de transition devrait également baisser, du fait de la disparition à la mi-année 2024 du contrat de location des véhicules légers avec Suez. Pour autant, le SI de transition pèse encore fortement sur 2024 avant sa disparition en 2025.

L'autofinancement de la Régie se situe en Budget primitif à 22,4 millions d'euros.

Aurélie Keller fait alors un focus sur les autorisations de programme en investissement avec un volume de 285 millions d'euros en augmentation de 2,3 millions d'euros. Ces variations intègrent notamment des inscriptions nouvelles en investissement (approvisionnement plateforme notamment) ou des augmentations légères sur l'environnement de travail.

Les crédits de paiement atteignent un volume de 42,9 millions et concernent tout d'abord les projets de branchements, de renouvellement et d'extension de canalisations. Néanmoins, ces crédits intègrent également des projets structurants lancés par la Régie comme un projet GMAO, un renouvellement du logiciel abonnés-usagers et un cycle de renouvellement des charbons actifs en 2024.

Laurent Guillemain demande si le renouvellement de branchements a bien un impact sur le traitement des fuites.

Zeineb Lounici demande s'il y a bien une étude avant le renouvellement d'un branchement.

Nicolas Gendreau précise que l'on connaît le matériau du branchement et le nombre de fuites déjà avérées sur ces branchements. La Régie a mis en place une politique de renouvellement du branchement dès la deuxième fuite.

Le point de renouvellement des branchements sera approfondi lors de la présentation sur la préservation de la ressource.

Zeineb Lounici demande ce que la Régie appelle par « canalisations structurantes » ?

Aurélie Keller précise que ce sont des canalisations de gros diamètre.

Les recettes de la section investissement : outre l'autofinancement conséquent de la Régie, un emprunt d'équilibre sera sollicité. Il est estimé à 21,7 millions en budget primitif et sera réajusté en cours d'année.

Laurent Guillemin trouve que le budget GMAO est conséquent et demande si cela est la même chose dans les autres régies.

Sylvie Cassou-Schotte précise qu'avec cet investissement la régie sera autonome et va sortir du SI de transition auprès de Suez, très coûteux actuellement

Daniel Delestre pose une question sur l'emprunt : quel est l'endettement global de la Régie ? et à quel taux ?

Aurélie Keller précise que Bordeaux Métropole a transféré sa dette à la Régie sur le volet eau qui représente un peu plus de 30 millions d'€ sur 25 années. Par ailleurs, la Régie a un emprunt de 7 millions d'€ à taux 0 auprès de Bordeaux Métropole.

Aurélie Keller précise que cela est normal d'avoir de l'emprunt en collectivité pour pouvoir investir mais il doit être maîtrisé.

Budget du SPANC :

Le budget du SPANC est un budget fragile avec une proposition d'évolution des tarifs à hauteur de 3% et une réflexion en cours sur l'évolution structurelle des tarifs du SPANC. Les charges inscrites en 2024 restent similaires à celles de 2023.

Budget de l'Eau Industrielle :

La gestion de l'eau industrielle, prestation Véolia qui s'arrête fin 2023, est reprise en direct par la Régie, ce qui nous amène à revoir la structure de charges. La Régie est dans l'attente de la dotation de Bordeaux Métropole sur ce sujet. Dans l'attente de la reprise des résultats précédent, un montant d'équilibre a été inscrit.

Daniel Delestre évoque le rapport CESER de 28 février 2023 sur les impacts de la LGV sur les captages de Bellefont. Il demande quand et par quel moyen la Régie va-t-elle lever cette incertitude ? et si cela aura-t-il des impacts sur les budgets ?

Nicolas Gendreau précise que le trajet de la LGV a en effet un impact sur les ressources de Bellefont. Cela reste un point de vigilance aujourd'hui mais cela n'a pas d'impact budgétaire significatif.

Mise au vote du budget

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés

3 Affaire n° 2023/05/02 Délibération tarifs 2024

Sylvie CASSOU-SCHOTTE rappelle le vote d'une nouvelle grille tarifaire lors du dernier Conseil d'Administration. Cette délibération découle de cette nouvelle grille.

Les tarifs liés à l'exploitation sont soumis à une révision de prix dont le taux est limité à 3% avec un tarif unique de la part variable de 1,5132 € et une part fixe baissée de 30% qui devient 43,68 € pour un compteur de diamètre 15.

Daniel Delestre demande si globalement la facture va baisser pour les usagers ?

Nicolas Gendreau précise qu'il n'y aura un impact que sur les consommations importantes. Cela est incitatif pour la baisse de la consommation des ménages.

Zeineb Lounici confirme que cela est plus juste d'avoir un tarif unique. Il n'y a pas de malus sauf sur l'augmentation de la consommation.

Laurent Guillemain précise que peu d'usager connaissent aujourd'hui le montant de leur facture d'eau.

Sylvie Cassou-Schotte rappelle qu'une communication va être lancée auprès des usagers pour insister sur la sobriété et rappeler ces nouvelles règles tarifaires.

Concernant les tarifs de la vente en gros aux syndicats voisins, ceux-ci s'appuient sur des conventions qui prévoient une formule de révision dont les indices de révisions ne seront connus qu'à partir du 16 décembre.

Concernant les tarifs liés aux travaux d'eau potables et aux prestations complémentaires, ceux-ci augmentent au 1^{er} janvier 2024 de 3% conformément à celui du prix de l'eau.

Concernant les tarifs pour les redevances d'occupation du domaine public, la Régie propose de faire évoluer ces redevances sur la base de l'indice du coût de la construction.

Concernant les tarifs des eaux industrielles, les nouveaux tarifs feront l'objet d'une révision selon la formule votée et les indices publiés au 1^{er} janvier, ils sont donc transmis à titre d'information mais ne sont pas définitifs. Au vu des derniers indicateurs connus, l'évolution serait supérieure à 9%.

Enfin, sur les tarifs du SPANC, il n'existe pas de formule de révision tarifaire. Dans l'attente d'une restructuration tarifaire pour le SPANC et afin de maintenir une cohérence avec les autres budgets, la Régie propose une hausse de 3% sur 2024.

Daniel Delestre demande combien représentent les RODP et qui les paye ?

Aurélie Keller précise que ce sont les occupants des espaces publics, en l'espèce les châteaux d'eau, et que cela génère une recette pour la régie d'environ 200 k€ par an.

Zeineb Lounici demande s'il y a eu une communication sur l'augmentation de 9% des tarifs des eaux industrielles, augmentation supérieure à l'inflation ?

Aurélie Keller précise que la formule d'évolution a été communiquée auprès des utilisateurs de l'eau industrielle.

Mise au vote.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

4 Affaires n° 2023/05/03 Projets structurants – Systèmes d'information (enveloppes financières et marchés)

Sylvie Cassou-Schotte donne la parole à Nicolas Gendreau pour la présentation de cette délibération.

Cette délibération concerne deux projets : un projet de GMAO et un projet Plateforme Data

GMAO : Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur

C'est un projet d'acquisition et de maintenance d'un système d'information pour gérer la maintenance des patrimoines visibles et enterrés ainsi que les interventions pour le compte des tiers. Ce système permet également la gestion des stocks et l'approvisionnement des pièces.

A compter du 1^{er} janvier 2026, ce système pourra étendre son périmètre à la gestion de l'Assainissement.

Ce projet sera déployé entre octobre 2024 et 2026 et représente un programme financier de 3 millions d'euros.

Un accord-cadre mixte à prix global et forfaitaire et à bon de commande a été lancé et attribué à la société Arrondor pour un montant maximum de 3 410 00 € HT dont 780 000 € HT pour la partie à bons de commande pour une durée de 3 ans.

Plateforme Data :

Ce projet concerne la mise en place d'un entrepôt de données pour la Régie ainsi que les outils d'analyse et de restitution. Il permet la production d'indicateurs de pilotage. Ce projet aura la capacité d'être étendu à la gestion de l'assainissement en 2026.

Ce projet représente un programme financier de près de 2 millions d'euros.

Soumis au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

5 Affaires 2023/05/04 Seuil d'investissement et durée d'amortissement

Sylvie Cassou-Schotte donne la parole à Aurelie KELLER.

Cette délibération permet d'ajuster des règles sur la durée des amortissements avec quelques correctifs à prendre en compte par rapport aux durées votées par délibération du Conseil d'Administration du 13 décembre 2022 et notamment :

- La durée d'amortissement des dispositifs filtrants comme les charbons actifs à 2 ans
- La fixation d'un seuil de 500€ au-dessous duquel les biens meubles seront comptabilisés en section de fonctionnement.

Soumis au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 Affaire 2023/05/05 Préservation de la ressource

Sylvie Cassou-Schotte donne la parole à Margaux Fargier et Franck Bon pour présenter cette délibération.

Margaux Fargier revient sur l'équilibre fragile entre des ressources en baisse et une demande en eau en augmentation d'où un plan d'action à mettre en œuvre pour la réduction des fuites sur les réseaux de distribution d'eau potable et un plan d'action d'économies d'eau auprès des usagers.

Sur la partie réduction des fuites, Franck Bon rappelle le contexte actuel impacté par le démarrage de la Régie et une complexité à continuer ses activités du fait du changement de gestion, d'un changement de méthode de management.

A fin 2022 le délai moyen de réparation des fuites était de 4 jours. A la fin de 2023, ce délai est de 7 jours, loin d'être en ligne avec l'objectif du contrat d'objectif.

Le plan d'action proposé repose sur 5 piliers :

- La stratégie, étude et recherche de fuites avec l'ajout de capteurs additionnels et l'augmentation du périmètre de sectorisation hydraulique par débitmètres avec l'ajout de 4 secteurs.
- Le renforcement des équipes et des moyens
- La mise en œuvre de nouvelle solution de recherche et localisation de fuites
- L'accélération des renouvellements de canalisations et branchements.
- La communication vers les usagers et les relations avec les collectivités

Zeineb Lounici demande en quoi la GMAO va améliorer et rentrer dans ce plan antifuite ?

Franck Bon indique qu'aujourd'hui l'outil de GMAO n'existe pas sur la partie réseau mais uniquement sur la partie usine. Le projet GMAO va permettre d'avoir un seul outil qui va centraliser toutes les données usines et réseaux et va permettre de prendre des décisions plus rapidement.

Daniel Delestre demande si on a un retour statistique sur les causes de fuites ?

Franck Bon répond que la Régie travaille actuellement sur une meilleure connaissance des causes de fuites et les retours d'expérience sur les matériaux utilisés. Aujourd'hui environ 90% des fuites sont sur les branchements et 10% sur les canalisations.

Daniel Delestre s'interroge sur les équipes externes de réparation de fuites alors que la direction indiquait que pour résoudre les délais de réparation de fuites, les travaux allaient être internalisés ?

Nicolas Gendreau précise que les sous-traitants vont être mobilisés en plus de recrutements internes pour la réparation des fuites.

Sur la partie plan d'action économies d'eau auprès des usagers, Margaux Fargier évoque les principes structurants dans l'élaboration du plan d'économies d'eau.

Aujourd'hui le tarif n'est pas un levier suffisant pour inciter à la réduction de la consommation. La Régie souhaite proposer des actions orientées plutôt sur la pédagogie et accompagner les usagers sur des dispositifs adaptés.

Aujourd'hui toutes les grandes métropoles réfléchissent sur ces sujets et la Régie va récupérer les informations au niveau national. La Régie échange avec le SMEGREG pour articuler ses actions en cohérence avec ce qu'ils font.

Ce plan est globalisé et touche l'ensemble des usagers ce qui est le cas du secteur public qui a un rôle d'exemplarité à tenir vis à vis des usagers particulier.

La Régie a répondu à un appel à projet « économies et efficacité de l'eau » avec un budget de 12 millions qui finance à 70% des actions soumises à cet appel à projet. Ces projets peuvent s'inscrire sur une durée de 4 ans. La Régie a répondu à cet appel à projet avec le SMEGREG comme partenaire

Sylvie Cassou-Schotte salue le travail qui a été fait dans un temps record.

Mise au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

7 Affaire 2023/05/06 Mise à jour du tableau des effectifs

Nicolas Gendreau précise que l'objectif est d'ajuster les effectifs aux besoins.

La délibération présente la modification de 6 postes et la création de 20 postes liés à l'augmentation de l'activité pour répondre aux enjeux du contrat d'objectif, et notamment internaliser de l'activité et préparer l'intégration de l'assainissement dès 2024.

Les recrutements vont s'échelonner pendant toute l'année 2024.

Rafael Alba demande si le sujet va être porté au CSE

Nicolas Gendreau précise qu'en effet le sujet sera présenté en CSE.

Zeineb Lounici demande dans quelles catégories vont être recrutés les 20 postes ?

Nicolas Gendreau précise que cela concerne toutes les catégories

Soumis au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

8 Affaire 2023/05/07 Décision Unilatérale de l'Employeur

Nicolas Gendreau prend la parole et précise que cette année a été particulière avec deux NAO. Le cycle des NAO a été ouvert pour les NAO 2024 afin de permettre d'intégrer les éléments dès le début d'année 2024.

Malheureusement aucun accord n'a été trouvé dans les conditions de cette NAO. Seule une organisation syndicale a signé le projet d'accord. Il est proposé aujourd'hui d'acter une Décision Unilatérale de l'Employeur avec les éléments suivants :

- Revalorisation des éléments variables :
 - Astreinte
 - Forfait mobilité durable
 - Prime transport
 - Titre restaurant
 - Création d'une prime pour tutorat pour les maîtres d'apprentissage
- Augmentation de rémunération :
 - Augmentation générale de 1,4%, individuelle de 0,7% et le glissement vieillesse de 0,2%
 - L'augmentation générale passe à 2% pour les plus bas salaires.
- Prime de partage de la valeur de 500 € qui sera versée sur la paye de décembre 2023

Il est proposé d'acter ces éléments pour les mettre en action.

Jean-Claude Feugas demande si la DUE est communiquée auprès du personnel ?

Nicolas Gendreau précise que de l'information a été faite auprès du personnel sur ce qui a été proposé dans le cadre de la NAO. Le contenu de la DUE a été transmis par mail à l'ensemble des salariés sous réserve du vote du CA.

Rafael Alba déplore de ne pas avoir trouvé d'accord pour une deuxième fois. Il précise que la base de l'inflation était de 2,6% et que pour les salariés qui n'auront pas d'autres augmentations que l'augmentation générale, ils n'auront pas d'augmentation à la hauteur de l'inflation.

Nicolas Gendreau précise que les mesures qui sont proposées pèsent pour un total de 4,5% d'augmentation de la masse salariale au-delà des 3% d'augmentation du prix de l'eau.

Zeineb Lounici souligne que la qualité du dialogue social est importante et que c'est dommage qu'il n'y ait pas de signature.

Rafael Alba indique que le dialogue social est très compliqué au sein de la Régie

Soumis au vote

Abstention de Zeineb Lounici et son pouvoir

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

9 affaire 2023/05/08 Dispositions relatives aux marchés publics

Afin de répondre aux besoins des services de la Régie, il est proposé le lancement de 3 consultations amont et l'autorisation de déléguer au Directeur Général le pouvoir spécifique pour l'attribution de ces marchés à l'issue de la procédure de passation. Cela concerne un marché pour la télérelève, un marché d'investigation complémentaire et un marché d'externalisation de la gestion relation usagers.

Il est également proposé l'approbation d'une enveloppe financière et l'autorisation de signature du Directeur Général pour l'attribution d'un marché multi-attributaires de diagnostic des ouvrages d'eau après la validation de la CAO.

Mise au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

10 Affaire 2023/05/09 Acquisition / cession droits escape game Héros H2O

L'Escape Game « Héros H2O » est un outil de médiation innovant pour sensibiliser les publics, et notamment les jeunes, aux impacts du changement climatique sur la ressource en eau et les motiver à adopter des écogestes simples pour protéger la ressource. Cette délibération vise l'approbation de la convention de cession des droits patrimoniaux détenus par Suez à la Régie et de la convention de cession des droits patrimoniaux une fois détenus par la Régie à Cap Sciences sur cet Escape Game.

Mise au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

11 Affaire 2023/05/10 Convention fixant les modalités de contribution de REBM au fonctionnement de l'Autorité Organisatrice ne matière d'eau potable, d'eau industrielle et d'assainissement non collectif

Cette délibération acte qu'afin de permettre à l'Autorité Organisatrice de supporter les frais liés à l'exercice de son rôle tel que défini à l'article 2.1 de la convention, la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole versera à la Métropole la somme de 300 000 euros Hors Taxe par an.

Mise au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

12 Information 2023/05/01 sur les marchés et les conventions signés par le directeur au titre de la délégation de signature

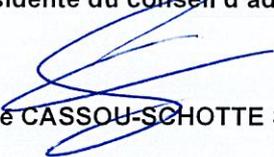
N. Gendreau présente les marchés publics notifiés depuis la dernière séance du conseil d'administration ainsi que les conventions signées au titre de la délégation de signature dont il bénéficie.

Par manque de temps, Sylvie Cassou-Schotte demande que l'on remette les informations CCLM et Comité des Usagers à une date ultérieure lors d'un comité technique. Une date sera proposée à l'ensemble des élus.

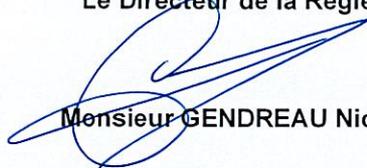
La séance est levée à 17h30

Bordeaux, le 14 décembre 2023

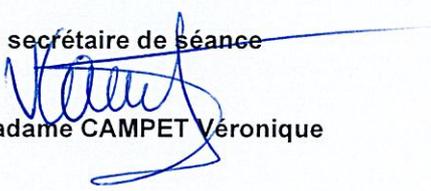
La Présidente du conseil d'administration


Madame CASSOU-SCHOTTE Sylvie

Le Directeur de la Régie


Monsieur GENDREAU Nicolas

La secrétaire de séance


Madame CAMPET Veronique